DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009

Délibération n° 2009.12.233

Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement du plan de cohésion sociale (AP n° 8 - Budget principal)

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Nicolas BALEYNAUD à Nadine GUILLET, Yves BRION à Françoise COUTANT, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

DELIBERATION
N° 2009.12.233

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DU PLAN DE COHESION SOCIALE (AP N° 8 - BUDGET PRINCIPAL)

Par délibération n°36 du 26 mars 2009, le conseil communautaire a décidé d'ajuster les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement du Plan de Cohésion Sociale :

PROJETS (montants TTC)	**Autorisation de programme**	CA 2008	REPORTS SUR 2009	Crédits de paiement 2009	Crédits de paiement 2010 à 2015	Crédits de paiement 2016
PCS	**1 632 800 €**	1 200 €	228 000 €	264 000 €	175 000 €	89 600 €

Or, il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles modifications pour tenir compte des nouvelles données plus affinées comme suit :

PROJETS (montants TTC)	**Autorisation de programme**	CA 2008	Projet de CA 2009	REPORTS SUR 2010	Crédits de paiement 2010 à 2013	Crédits de paiement 2014
PCS	**1 632 800 €**	1 200 €	164 000 €	326 400 €	264 000 €	85 200 €

Je vous propose donc :

DE MODIFIER les crédits de paiement pour les exercices de 2010 à 2014 selon le tableau ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **15 décembre 2009**	**Affiché le :** **15 décembre 2009**